

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X V ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des affaires culturelles et de l'éducation

- Examen, en application de l'article 88 du Règlement, des amendements :
 - à la proposition de loi, modifiée par le Sénat, tendant à créer un droit voisin au profit des agences de presse et des éditeurs de presse (n° 2141) (M. Patrick Mignola, rapporteur)
 - au projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la modernisation de la distribution de la presse (n° 2142) (M. Laurent Garcia, rapporteur).....2
- Présences en réunion.....4

Mardi

23 juillet 2019

Séance de 14 heures 45

Compte rendu n° 68

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018-2019

**Présidence de
M. Bruno Studer,
Président**



COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DE L'ÉDUCATION

Mardi 23 juillet 2019

*La séance est ouverte à quatorze heures quarante-cinq
(Présidence de M. Bruno Studer, président de la Commission)*

La commission des affaires culturelles et de l'éducation examine, en application de l'article 88 du Règlement, les amendements déposés auprès du service de la séance sur la proposition de loi tendant à créer un droit voisin au profit des agences de presse et des éditeurs de presse (texte adopté par la commission n° 2141) (M. Patrick Mignola, rapporteur).

*La commission a **repoussé** l'ensemble des nouveaux amendements déposés en séance publique sur ce texte.*

La commission examine ensuite, en application de l'article 88 du Règlement, les amendements déposés auprès du service de la séance sur le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la modernisation de la distribution de la presse (texte adopté par la Commission n° 2142) (M. Laurent Garcia, rapporteur).

*La Commission a **accepté** les amendements figurant dans le tableau ci-après ⁽¹⁾ :*

Projet de loi relatif à la modernisation de la distribution de la presse (n° 2142)				
Réunion article 88				
Amendements auxquels le rapporteur propose de donner un avis favorable				
N°	Auteur	Groupe	Place	Alinéa
69	M. PORTARRIEU Jean-François	LaREM	PREMIER	12
83	M. GARCIA Laurent	MODEM	PREMIER	19
15	Mme DUBY-MULLER Virginie	LR	PREMIER	ap 76
99	Mme LE GRIP Constance	LR	PREMIER	ap 76
36	Mme DUMAS Frédérique	LT	PREMIER	ap 76
60	M. MAQUET Emmanuel	LR	PREMIER	ap 76
94	Mme DUMAS Frédérique	LT	PREMIER	ap 44
77	Mme DUBY-MULLER Virginie	LR	PREMIER	45
61	M. BOURNAZEL Pierre-Yves	UDI-I	PREMIER	46
81	M. GARCIA Laurent	MODEM	PREMIER	46
101	Mme METTE Sophie	MODEM	PREMIER	46
100	M. PORTARRIEU Jean-François	LaREM	PREMIER	46
48	M. BOURNAZEL Pierre-Yves	UDI-I	PREMIER	ap 55
78	M. GARCIA Laurent	MODEM	PREMIER	63
52	M. PANCHER Bertrand	LT	PREMIER	92
70	M. GARCIA Laurent	MODEM	2 bis	ap 43
71 rect	M. GARCIA Laurent	MODEM	2 bis	ap 56

(1) Les autres amendements étant considérés comme repoussés.

72	M. GARCIA Laurent	MODEM	2 bis	ap 58
73	M. GARCIA Laurent	MODEM	3	RG
74	M. GARCIA Laurent	MODEM	ap 5 bis	
75 rect	M. GARCIA Laurent	MODEM	ap 5 bis	
39	Gouvernement		6	ap 7
49	Mme DESCAMPS Béatrice	UDI-I	8	3

La séance est levée à quatorze heures cinquante.

—

Présences en réunion

Commission des affaires culturelles et de l'éducation

Réunion du mardi 23 juillet 2019 à 14 h 45

Présents. - Mme Stéphanie Atger, M. Ian Boucard, Mme Anne Brugnera, Mme Céline Calvez, Mme Fannette Charvier, Mme Jacqueline Dubois, M. Laurent Garcia, M. Raphaël Gérard, Mme Florence Granjus, M. Patrick Mignola, Mme Bénédicte Pételle, M. Éric Poulliat, Mme Florence Provendier, Mme Cathy Racon-Bouzon, M. Frédéric Reiss, Mme Cécile Rilhac, M. Bertrand Sorre, M. Bruno Studer, M. Stéphane Testé.